



Dour ha Stêrioù Breizh

Eau & Rivières
de Bretagne

Capbio
Douarnenez

Les associations Baie de Douarnenez Environnement, Eau et Rivières de Bretagne, Capbio Douarnenez

COMMUNIQUE DE PRESSE

Avis de l'Autorité Environnementale sur le SAGE de la baie de Douarnenez :

Le retour à la bonne qualité de l'eau n'est pas pour demain !

Le projet de SAGE (schéma d'aménagement et de gestion des eaux) de la baie de Douarnenez pour les années 2017/2022, va être soumis à enquête publique. La qualité de l'eau sur un territoire est l'affaire de tous et le législateur a prévu que chaque citoyen puisse donner son avis. Ce projet vient de faire l'objet d' **un avis plutôt critique de la part de l'Autorité Environnementale** :

- Tout d'abord, l'Autorité fait remarquer que la complexité du dossier (plus de 200 pages) ne permet pas *« une lecture rapide et aisée pour le grand public »*
- Ensuite, elle relève l'état "dégradé" de l'environnement, notamment celui des *« berges et milieux rattachés au cours d'eau », ainsi que de « la moitié des zones humides »*, elle constate que *« la proportion des prairies continue de baisser »*, *« la pêche à pied de loisir est déconseillée ou interdite du fait de la présence de phytoplancton toxique »*, que les pratiques professionnelles de pêche à pied et conchyliculture sont restreintes.
- L'enjeu clé du bassin-versant est la *« réduction des flux d'azote d'origine agricole. »*, car c'est bien l'excès d'azote (engrais, effluents d'élevage) qui est responsable des algues vertes et d'une concentration en nitrates dans les cours d'eau proche de *« l'état médiocre »*. Or, le projet de SAGE ne prend pas suffisamment ce lien en compte : *« Les systèmes de production agricole, marqués par une forte production d'effluents à valoriser, à traiter ou exporter, dans le contexte d'un bassin-versant étroit, pentu, pour lequel les eaux de surface sont liées aux nappes d'eau souterraines et un littoral en forme d'anse, dont le temps de renouvellement de l'eau est limité, revêtent une importance particulière qui s'avère peu soulignée par le projet »*.
- L'Autorité déplore que *« l'orientation des systèmes agricoles n'apparaît pas comme prioritaire. »*, que les changements de pratiques agricoles ne sont pas l'objet de *« propositions clairement définies »*.
- Enfin, l'Autorité Environnementale pointe *« l'absence de suivi pour les dérogations d'épandage »*, accordées dans la zone de protection de 500 m le long du rivage, Elle s'étonne qu'au vu *des enjeux de santé*, ne soient pas prévues de recherches précises sur la toxicité des phytoplanctons.

Nos associations ne doutent pas que les recommandations de l'Autorité environnementale seront prises en compte, et suggèrent quand à elles de joindre au dossier du projet de SAGE :

- la cartographie des parcelles soumises à dérogation d'épandage,
- la présentation des conditions d'une étude à réaliser sur les liens entre toxines phytoplanctoniques, excès d'azote et présence de pesticides,
- la programmation d'actions concrètes pour promouvoir les systèmes agricoles à basses fuites d'azote, dont font partie les exploitations en agriculture biologique.

Nicole Le Gall, représentant **Eau et Rivières de Bretagne** à la Commission Locale de l'Eau

Annaïg Baillard, pour l'association **Cap Bio Douarnenez**

Jean Hascoet, pour l'association **Baie de Douarnenez Environnement BDZE**

LIENS

Le projet :

<http://www.sagebaiededouarnenez.org/telechargement/sage/reglement.pdf>

<http://www.sagebaiededouarnenez.org/telechargement/sage/pagd.pdf>

L'avis de l'Autorité Environnementale :

http://www.mrae.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/2016-004312-21302_4312_Avis_Sage-Baie-de-Douarnenez_29.pdf

Article dans Le Télégramme suite à ce communiqué de presse :

<http://www.letelegramme.fr/finistere/douarnenez/qualite-de-l-eau-un-sage-trop-timore-25-10-2016-11268373.php>